



SOUS-PRÉFECTURE DE SÉLESTAT-ERSTEIN

**Natura 2000 – Sites « Rhin Ried Bruch de l'Andlau »**  
**Secteur n°7 - Ried Centre Alsace – Bruch de l'Andlau**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU**  
**GROUPE DE CONCERTATION SECTORIEL DU 7 NOVEMBRE 2005**  
(Réunion présidée par Monsieur le sous-préfet de Sélestat-Erstein)

Personnes présentes : Liste de présence jointe

**Introduction**

M. RAY, au nom du Maire de Sélestat, accueille l'ensemble des participants.

M. WITKOWSKI, sous-préfet de Sélestat-Erstein, sollicite les éventuelles observations concernant le compte rendu de la réunion du 3 mars 2005. Ce dernier est approuvé.

M. le sous-préfet de Sélestat-Erstein présente l'ordre du jour de la réunion :

- Rappels sur l'état d'avancement de l'élaboration des DOCOB sur le site Rhin Ried Bruch
- Présentation de la cartographie des habitats prairiaux
- Bilan de la concertation et du travail réalisé dans les groupes thématiques
- Présentation de la méthodologie de calage des périmètres Natura 2000
- Présentation des premiers éléments de diagnostic socio-économique

**1/ Rappels sur la démarche en cours (Marie-Hélène CLAUDEL, DIREN Alsace)**

*Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opératrice.*

**2. Présentation de la cartographie des habitats de milieux ouverts (prairies) (Frédérique de la GORCE, opératrice Natura 2000)**

*Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opératrice.*

La cartographie des prairies du Ried et du Bruch de l'Andlau a été réalisée à partir des éléments déjà existants (résultats du programme LIFE Nature mis en œuvre à Sélestat) et de nouveaux éléments acquis lors de la campagne réalisée au printemps 2005, par le bureau d'étude ESOPE et par l'ONF.

Ces résultats ont permis d'identifier 2 154 ha de prairies d'intérêt communautaire et d'en caractériser l'état de conservation. Il est à noter que 254 ha, fauchés au cours du recensement, n'ont pu être caractérisés.

Ces résultats montrent que l'état de conservation des prairies d'intérêt communautaire est majoritairement bon (47%) ou moyen (40%). Ce constat s'avère positif et confirme l'importance de l'enjeu lié à la biodiversité des milieux ouverts.

Ces nouveaux éléments complètent utilement le diagnostic écologique et seront utilisés pour finaliser la définition ultime du périmètre.

Les cartes présentées seront disponibles sur le site Internet de la DIREN ([www.alsace.ecologie.gouv.fr](http://www.alsace.ecologie.gouv.fr)), en décembre 2005.

### **3. Bilan de la concertation et des groupes thématiques (Marie-Hélène CLAUDEL, DIREN Alsace)**

*Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opératrice.*

Madame de la GORCE dresse un rapide bilan des rencontres locales de concertation avec les élus et les usagers du secteur. Ce travail progresse de manière significative, mais devra encore se poursuivre compte tenu de la taille de ce secteur et des demandes locales .

Mme CLAUDEL rappelle que 5 groupes thématiques ont été mis en place depuis le mois de mai 2005. Ces groupes de travail techniques concernent l'ensemble des secteurs opérationnels DOCOB. Ils visent d'une part à réfléchir aux enjeux et aux objectifs pour les sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch de l'Andlau au travers d'une approche transversale, et d'autre part, à proposer des mesures de gestion en assurant une concertation technique et une vision d'ensemble. Chaque groupe thématique est animé par un opérateur.

□ **Le Groupe thématique Activités industrielles** s'est réuni le 18 mai à Sundhouse (animatrice : Céline SPITZ). La démarche d'évaluation des incidences a été présentée et a suscité de nombreuses questions. Les participants ont fait part de leur « inquiétude » concernant une éventuelle « liste préfectorale ». Il a été convenu de réunir à nouveau ce groupe début 2006, afin de lui présenter le diagnostic du DOCOB (écologique et socio-économique) dans sa globalité afin de préciser les enjeux.

□ **Le Groupe thématique « Milieux aquatiques »** s'est réuni le 23 mai à Vogelsheim (animatrice Léa MERCKLING). Compte tenu de l'articulation nécessaire entre le DOCOB et le SAGE III Nappe Rhin, ce dernier a été exposé en réunion par l'animatrice du SAGE. Par ailleurs, des éléments techniques (issus du Référentiels HABITATS) sur les milieux aquatiques ont été exposés. De nombreuses thématiques ont été évoquées lors des débats : entretien des cours d'eau, problème de la renouée du japon, irrigation, abaissement de la nappe... Une problématique récurrente a été mise en exergue avec la continuité écologique pour les espèces aquatiques. Il a été convenu d'une réunion spécifique sur ce thème le 22 novembre 2005. Par ailleurs, il sera organisé une seconde réunion du groupe le 9 décembre 2005 et des réunions pourront être organisées par secteur sur l'initiative des opérateurs pour aborder les enjeux de fonctionnalité à une échelle plus restreinte.

□ **Le groupe thématique « Milieux ouverts »** s'est réuni le 31 mai à Rossfeld et le 2 novembre à Hindisheim (animateur: Luc DIETRICH). Lors de la première réunion, les enjeux et les objectifs par habitat ouvert d'intérêt communautaire ont été proposés de façon détaillée. La Profession Agricole, a fait part de ses nombreuses inquiétudes (en particulier liées à la mise en place de la conditionnalité) et a rappelé l'importance des enjeux économiques pour les agriculteurs. La deuxième réunion qui s'est tenue le 2 novembre dernier, devait permettre de valider les enjeux et objectifs discutés lors de la première réunion, et d'ébaucher les mesures de gestion par habitat. Toutefois, la réunion n'a pas pu se tenir, en raison du départ des représentants de la profession agricole qui ont refusé d'aborder cette question en l'absence des cartes d'habitats naturels et d'habitats d'espèces.

□ Le **groupe thématique « Milieux forestiers »** s'est réuni le 10 mai et le 8 septembre à Rhinau (animateur: Eric DURAND). Lors de la première réunion, les résultats obtenus pour le diagnostic « Habitat forestier » ainsi que les problématiques posées pour ces milieux forestiers ont été examinés. Quatre enjeux se distinguent : la pérennité des espaces boisés, la fonctionnalité alluviale des habitats forestiers (conservation et restauration de la dynamique alluviale), leur degré de naturalité (intervention sylvicole ou non, notion de réserve intégrale et d'îlots de sénescence, intensité de la gestion forestière) et enfin la biodiversité.

Lors de la seconde réunion, les discussions ont porté essentiellement sur les notions de pérennité et de naturalité des habitats forestiers. Un groupe de travail doit se réunir spécifiquement pour traiter le cas des essences allochtones (24 octobre 2005). Une note synthétisant les propositions de ce groupe de travail sera diffusée prochainement.

La prochaine réunion du groupe thématique est prévue le 6 décembre 2005.

□ Le **Groupe thématique « Activités de loisirs »** s'est réuni le 6 juin à Rhinau (animatrice Frédérique DE LA GORCE). Une présentation de toutes les activités recensées sur les sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch a été faite. Il a été mis en exergue la nécessité de distinguer les activités de loisirs organisées, de celles qui ne le sont pas. Le représentant du Conseil Régional a exposé la stratégie en matière de tourisme durable sur la bande rhénane. Quelques chartes de bonnes conduites ont été exposées pour information. Les premiers enjeux concernant cette problématique ont été présentés.

Les discussions ont fait ressortir la volonté des élus de s'impliquer dans des projets touristiques raisonnés.

#### **4. Présentation de la méthodologie de calage des périmètres Natura 2000 (Frédérique de la GORCE, opératrice Natura 2000)**

*Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opératrice.*

Concernant les périmètres Natura 2000, Mme de la GORCE rappelle que les périmètres actuels établis au 1/100 000<sup>ème</sup> constituent les zonages officiels de la ZSC et de la ZPS. Cependant, sur chaque secteur, les opérateurs procèdent actuellement à la précision de ces périmètres selon les principes exposés ci-après. Les propositions qui en découleront seront présentées dans un premier temps aux Maires pour avis, au début de l'année 2006. Ensuite, il sera possible pour les structures qui le souhaitent, de discuter la proposition de calage en prenant contact avec l'opératrice.

Tous peuvent d'ores et déjà faire remonter à l'opératrice les éléments qui nécessiteraient d'être pris en compte pour le calage.

Mme de la GORCE présente les principes de calage :

- Conservation d'une surface constante (effet de compensation)
- Calage sur les limites cadastrales ou géographiques (orthophotoplans au 1/5 000<sup>ème</sup>)
- Respect de « l'esprit de l'enveloppe » (formes, limites, enveloppe officielle de référence)
- Optimisation écologique au regard des habitats et des espèces avec une logique de continuité
- Le long des cours d'eau, prise en compte d'une bande minimale de 10 m de part et d'autre des berges en intégrant les ripisylves, les bosquets, etc...

Sur le secteur 7 le travail le calage de la ZSC concerne plus de 800 km de limites (site très découpé).

Mme de la GORCE présente quelques problématiques caractéristiques du secteur :

- Le calage réalisé au 1/100 000<sup>ème</sup> est défini sur des limites « réelles », visibles par exemple sur les orthophotoplans au 1/5 000<sup>ème</sup>. Très souvent, le grossissement fait même apparaître des limite « en escalier » qu'il conviendra de faire correspondre aux limites réelles (lisière forestière, route, limite de parcelle, ...).

- Parmi les éléments qui ont été pris en compte pour définir les contours de la ZSC figurent les prairies contractualisées au titre des mesures agri-environnementales, en 1996. Ce critère de sélection, n'a pas permis de prendre en compte certaines prairies, présentant des habitats d'intérêt communautaire et inversement certaines des prairies, sous contrat à l'époque, sont actuellement devenues des zones cultivées. Le calage parcellaire aura pour objectif de rétablir la logique « écologique » en réintégrant lorsque c'est possible, les prairies d'intérêt écologique « oubliées » et en équilibrant les surfaces ajoutées par le retrait de zones cultivées. Pour cela, la cartographie des habitats prairiaux sera très utile. Cet exercice se fera toutefois, en évitant de créer de nouvelles enclaves dans la ZSC.
- De la même façon, le calage des périmètres s'attachera à intégrer dans leur intégralité les sites actuellement limitrophes de la ZSC et bénéficiant d'un statut de protection (site gérés pas le Conservatoire des Sites Alsaciens, Arrêtés de Protection de Biotope).
- Un autre cas de figure concerne les cours d'eau : très souvent, le zonage effectué au 1/100 000ème s'avère très « décalé » par rapport au tracé réel du cours d'eau. Le travail de calage consistera alors à rectifier le décalage, parfois par un simple glissement, mais le plus souvent par un re-dessinage de la ZSC.

##### *5. La présentation des premiers éléments du diagnostic socio-économique (Frédérique de la GORCE, opératrice Natura 2000)*

*Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance, ainsi que le document provisoire. Ces documents peuvent être obtenus auprès de l'opératrice.*

Mme DE LA GORCE rappelle que le diagnostic socio-économique présenté aujourd'hui est encore provisoire et a été établi à partir des premiers éléments que l'opératrice a pu collecter auprès des acteurs qu'elle a rencontrés à ce jour. Certaines informations font encore défaut. Des compléments seront apportés au gré des rencontres organisées dans le cadre de la concertation, ainsi que des remontées d'informations. Le diagnostic agricole est encore en cours de réalisation par les Chambres d'Agriculture du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Concernant les interactions entre les activités humaines et les habitats et espèces d'intérêt communautaire, l'opératrice présentera les facteurs avérés, susceptibles d'avoir un effet positif ou négatif, dont les causes pourraient être modifiées.

Le document provisoire concernant le diagnostic socio-économique a été distribué en séance. Il peut être obtenu sur simple demande à l'opératrice. **Tous les membres du groupe sectoriel sont invités à en prendre connaissance et à faire part de leurs remarques ou propositions directement à l'opératrice avant la fin du mois de décembre.**

##### *6. Discussion*

M. WILLMANN, représentant FDSEA à la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, note que les habitats prairiaux présentent globalement un état de conservation qualifié de « Bon » ou « Moyen » confirmant ainsi que la gestion qui en a été faite jusqu'à présent, a été plutôt favorable à leur maintien .

M. WILLMANN se déclare satisfait de la disponibilité de la carte des habitats prairiaux. Il regrette toutefois que les cartes des habitats « espèces » et les propositions de calage n'aient pas encore été réalisées, et rappelle le souhait de la profession agricole de pouvoir disposer des documents existants dès leur parution.

Il indique que l'absence de cartes est à l'origine du retrait des représentants de la profession agricole lors de la dernière réunion du groupe thématique « milieux ouverts » (2 novembre 2005).

Les agriculteurs refusent de valider les documents de travail qui leurs sont proposés en l'absence de ce type de ce document.

M. WILLMANN considère par ailleurs, que les réductions des surfaces des périmètres intervenues en 2002, n'ont pas été le résultat de considérations techniques et écologiques. Il craint que les calages des périmètres ne soient effectués de la même manière.

Mme MACK, Chef du Service Protection et Gestion de l'Espace de la DIREN Alsace, rappelle que les groupes thématiques ont pour objectif de réfléchir aux aspects techniques au niveau de l'ensemble des sites Rhin Ried Bruch. Les éléments proposés par les animateurs du groupe thématique « milieux ouverts » ne nécessitent pas de cartographie précise, puisque la déclinaison des propositions arrêtées par le groupe technique sera ensuite effectuée secteur par secteur et fera, au niveau de chaque secteur, l'objet de concertations et de validations. Le groupe thématique « milieux ouverts » ne peut fonctionner que si les agriculteurs y participent. Mme MACK rappelle que Natura 2000 doit prendre en compte les aspects socio-économiques.

M. le sous-préfet de Sélestat-Erstein rappelle également que Natura 2000 constitue une procédure fondée sur la concertation, ce qui la distingue des procédures réglementaires adoptées par d'autres Etats. Par ailleurs, M. le sous-préfet rappelle que Natura 2000 ne n'entrave pas les activités économiques et que l'objectif prioritaire demeure la conservation l'existant avec un objectif d'amélioration.

Mme MEYER, Maire de Rhinau, Présidente de la Communauté de Communes du Rhin et Conseillère Régionale, regrette fortement la position de blocage adoptée par la profession agricole. Elle rappelle que le projet LIFE « Grand Ried d'Alsace » a échoué, il y a quelques semaines, du fait de cette position et ce malgré l'utilité publique évidente du projet. Enfin, Mme MEYER précise que parmi les parcelles agricoles, certaines sont des propriétés communales.

Mme ROLLI, représentante FDSEA à la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin, s'interroge sur la mise en œuvre de l'écoconditionnalité et ses implications par rapport à Natura 2000. Par ailleurs, Mme ROLLI déplore que les documents qui devaient être présentés lors de la réunion du groupe thématique « milieux ouverts » du 2 novembre 2005 n'aient pas été transmis avant la réunion et que l'on demande aux participants de valider ces propositions en réunion.

Mme de la GORCE rappelle que deux documents devaient être examinés lors de cette réunion :

- le premier sur enjeux et les objectifs relatifs aux habitats des milieux ouverts, résultait des discussions menées lors de la réunion précédente (31 mai 2005). Normalement, tous les membres auraient dû recevoir ce document avec le compte-rendu de la réunion. Apparemment, une erreur de transmission a fait que ça n'a pas été le cas. Aussi, les opérateurs animant le groupe thématiques ont-ils proposé aux participants de se prononcer ultérieurement pour la validation de ce document, mais leur ont demandé d'en prendre connaissance en réunion afin que les remarques éventuelles puissent être faites dès à présent.
- Le deuxième document concernant des propositions de mesures de gestion favorables aux habitats et aux espèces de milieux ouverts, était en effet nouveau et la réunion avait bien pour objectif d'en faire une présentation explicite aux participants, afin que ceux-ci puissent ensuite l'examiner de façon plus approfondie, pour pouvoir se prononcer sur son contenu à une date ultérieure.

La profession agricole a refusé d'examiner les documents proposés en réunion, au motif de l'absence de cartes d'habitats naturels et d'habitats d'espèces et de l'absence d'informations claires sur la conditionnalité des aides européennes.

Mme MACK rappelle que la conditionnalité ne concerne pas seulement les directives « Oiseaux » et « Habitats ». Les incertitudes sur les modalités de sa mise en œuvre ne doivent pas bloquer les réflexions sur les techniques incitatives. Mme MACK rappelle que l'outil privilégié de Natura 2000 est le contrat.

M. OTT, du Centre Régional de la Propriété Forestière Lorraine Alsace, regrette de ne pas avoir reçu le compte-rendu de la réunion du groupe thématique « Forêts ». Il déplore les divergences entre les propriétaires privés qui ont des intérêts socio-économiques à défendre, et les représentants du monde associatif pour qui les objectifs écologiques sont prioritaires. M. OTT souhaiterait notamment savoir quelles seront les implications de Natura 2000 sur les plantations de peupliers.

Mme de la GORCE que le groupe thématique « Forêts » a été mis en place pour organiser la concertation et la prise en compte des différents intérêts. Les propriétaires forestiers sont bien représentés dans ce groupe, au même titre que certaines associations. Concernant la question du peuplier, un groupe de travail spécifique sur les essences allochtones s'est réuni le 26 octobre 2005. Une note de propositions concernant ces essences est en cours de rédaction et sera présentée pour avis à l'ensemble des membres du groupe thématique « Forêts » et discutée lors de la prochaine réunion du groupe thématique (le 6 décembre 2005).

M. BARBIER, d'Alsace Nature, souhaite souligner que la procédure Natura 2000 est exemplaire en terme de concertation et de transparence. Il s'agit là d'une première dans le domaine de l'environnement. C'est pourquoi, il est particulièrement regrettable que certains personnes adoptent une position de « blocage ». M. BARBIER souhaite également rappeler que, dans le cadre du LIFE Sélestat, le groupe de travail « milieux ouverts » disposait de cartes, mais que cela n'a pas permis d'aboutir à une solution satisfaisante en matière de gestion des espaces ouverts.

M. SPIHLMANN, Président du Bassin Ill-Ried, s'interroge sur l'articulation entre le DOCOB et le SAGE Ill-Nappe-Rhin. Il constate que les surfaces d'application sont différentes et considère que le DOCOB doit rester prioritaire sur le site Natura 2000.

M. le sous-préfet de Sélestat-Erstein, rappelle qu'il s'agit là de deux documents de portée juridique différente : le SAGE est opposable, alors que le DOCOB n'est qu'incitatif.

M. GIRAUD, du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace, souhaite que le calage prenne en compte les habitats des chauves-souris, situés notamment en zone « urbanisée ».

Mme MACK rappelle que le calage de la zone n'a pas pour vocation de modifier fondamentalement le site. Les périmètres actuels, n'ont pas été motivés par les chauves-souris.

M. le sous-préfet de Sélestat-Erstein, précise qu'inclure des zones urbaines dans la ZSC dont le périmètre actuel est en cours de validation officielle paraît difficile à envisager.

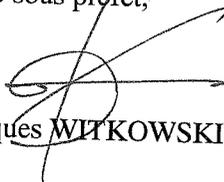
M. GIRAUD considère qu'une espèce telle que le Grand Murin pourrait motiver des extensions de site, compte tenu de sa situation alarmante au niveau européen. De telles extensions ont déjà eu lieu dans d'autres régions.

Mme MACK précise qu'un plan de conservation des Chiroptères est actuellement en cours de mise en place.

## 7. Conclusion

M. le sous-préfet de Sélestat-Erstein clôture la séance à 17h00 .

Le sous préfet,

  
Jacques WITKOWSKI

Coordonnées de l'opératrice du secteur n°7 :

**Frédérique de la GORCE**

Direction Territoriale de l'ONF Alsace

Service d'Appui Technique

Cité Administrative

14, rue du Maréchal Juin

67 084 Strasbourg cedex

Tél. : 03.88.76.82.61 (ligne directe)

03.88.76.76.47 (standard)

Fax : 03.88.76.81.49

Adresse électronique : frederique.de-la-gorce@onf.fr

REUNION DU 7 novembre 2005 à 15 heures  
OBJET : NATURA 2000 : secteur 7

LIEU : Salle Ste Barthe à SELESTAT.

Sous la présidence de Monsieur Jacques WITKOWSKI  
Sous-Préfet de SELESTAT-ERSTEIN

## LISTE DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT
OURY Gérard	Comité de p. local	
DOLEY Frédéric	Service Nat. de de Strasbourg	
KOHLER François	F.D.S.E.A. - S. 2000	
HEINRICH Bernard	F.D.S.E.A. Selest. 2000	
LEPRINCE Fabrice	Chambre d'Agriculture	
LIBBEUR Sébastien	"	
CARON Pascaline	Ville de Selest. Environ.	
ROLLI Jacqueline	F.D.S.E.A. 68	
JEHL Clément	F.D.S.E.A. 68	
WILLIG Christine	Chambre d'Agriculture 68	
SPINLRANN J.-Paul	Bureau EL-ALCO	
WELCHINGER Claude	Adjoint de BERTHEIM	
HEILIGENSTEIN Pascal	Maire d'Erstein	
Commandant CLUSSMANN	DMD 67	
WILLER Rémy	CA 67	
Reuschle Evely	Fed. Club Vogues	
MERTZ Francis	Maire d'Elzenheim	
WILLY Leiningen	Adjoint d'Erstein	
HUBER Annie	Adjoint de Hippolstein	
KRETZ Christian	Adjoint OSTHOUSE	
RIEGER Christiane	Adjoint OSTHEIM	
MEYER Danièle	Maire d'Erstein + C. S. P. Erstein	
BAGGER Patrick	ALCO 110000	
GALLA Jean-D. M.	ALCO HINDENHEIM	

REUNION DU 7 novembre 2005 à 15 heures  
OBJET : NATURA 2000 : secteur 7

LIEU : Salle Ste Barbe à SELESTAT.

Sous la présidence de Monsieur Jacques WITKOWSKI  
Sous-Préfet de SELESTAT-ERSTEIN.

### LISTE DE PRESENCE

NOM - PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT
ROTH Anne	directrice du Service du bassin de l'Ehn	<i>[Signature]</i>
SCHNEIDER P	Ad. Heulheim	<i>[Signature]</i>
LIBERT Patrick	Ad. 68	<i>[Signature]</i>
KIEFER Roger	Ad. Heulheim	<i>[Signature]</i>
KOENIG Anne	Présidente du Syndicat	<i>[Signature]</i>
RAY Françoise	Élu à l'initiative de l'Etat	<i>[Signature]</i>
CHERY Maury	Adjointe au chef du SDAP	<i>[Signature]</i>
HEIDACHER Stephane	URPG	<i>[Signature]</i>
EHRBACH J. Claude	Alsace Nature	<i>[Signature]</i>
Lezyl L.	Mairie Heulheim	<i>[Signature]</i>
ROTHMANN MP	CGA Heulheim	<i>[Signature]</i>
OTT Hubert	CRPF L.A.	<i>[Signature]</i>
MERKEL Hugues-Henry	CCI de Colmar et du Centre-Alsace	<i>[Signature]</i>
SCHWAB Denis	CGA - Seine-Eure	<i>[Signature]</i>
MERCIER Catherine	ONE Selestat	<i>[Signature]</i>
RUSSIT A.	Ad. Heulheim	<i>[Signature]</i>
SEWALTER A.	Mairie Heulheim	<i>[Signature]</i>
CHALPATY R.	Ad. Heulheim	<i>[Signature]</i>
FISCHBACH J.	FCG 67	<i>[Signature]</i>
PFIRSCH Françoise	SNV Heulheim 68	<i>[Signature]</i>
LEONHART Annie	URPA	<i>[Signature]</i>
SCHNEIDER Laurent	Département 68	<i>[Signature]</i>
OTT Roger	Ad. Heulheim	<i>[Signature]</i>
ZIEBER André	Mairie de Heulheim	<i>[Signature]</i>

